

## Motion

Motion du groupe PLR : RC 170.

Le groupe PLR propose au Conseil communal d'étudier la motion suivante pour l'application dans le cadre de la politique de modération de trafic.

A notre grande surprise, le Service des ponts et chaussées cantonal veut imposer à la commune la mise en place d'une zone 30 km/h, sur la seule route de transit nord-sud. Ce projet (selon les plans provisoires reçus) comprend de nombreux aménagements routiers (îlots, panneaux, déplacement de passages piétons, construction d'arrêts de bus infranchissable, ...). Le projet sera onéreux, contraignant pour tous les usagers. Les usagers de la route, piétons, cyclistes, automobilistes, etc. seront plus en sécurité avec une simple réfection de la route et une amélioration de la sécurité par des mesures simples. La réfection du trottoir garantit la sécurité des piétons. Les automobilistes roulent déjà en moyenne à < 40km/h dans le secteur visé. Concernant la sécurité du carrefour du kiosque, la mise en place d'une barrière continue à l'intérieur du virage entre « Grande rue 15 » et « Grande rue 13 » sera parfaitement adaptée pour les piétons. La future réfection du trottoir devant la pharmacie et le kiosque empêchera le stationnement devant celui-ci. C'est pourquoi le groupe PLR propose au Conseil communal d'étudier la possibilité d'exclure une zone 30 km/h **permanente** le long de la route de transit RC 170. En voici les principales raisons :

- Les aménagements prévus sont inadaptés pour les différents véhicules lourds et longs. (Le car postal, les différents transports comme le bois, les gros camions, les trains routiers agricoles, ...).
- Le déneigement sera nettement plus difficile, voire impossible, sur certaines parties du tronçon.
- Le stockage de la neige (qui se fait à plusieurs endroits le long de ce tronçon) ne sera plus possible.
- Les propositions de blocage de la circulation par les bus à l'arrêt sont contre-indiquées pour la fluidité du trafic et la réduction du bruit qui reste le but principal du passage en zone 30 km/h.
- Coût de la mise en place des aménagements mais surtout coût de l'entretien de ceux-ci.

Le groupe PLR vous propose l'étude de plusieurs autres alternatives à étudier et négocier avec le canton :

- Mise en place de périodes de régulation de la vitesse aux heures problématiques. Limitation temporaire de la vitesse entre 5h-8h30 et de 16h-18h30. Cette mesure a été mise en place par exemple en ville de Lausanne ou d'Yverdon avec succès.
- Voir si la simple réfection de la route avec de simples mesures réfléchies pour améliorer la sécurité ne serait pas suffisante.

Ces différentes solutions permettent d'améliorer la situation comme souhaité par l'Etat en évitant les aménagements problématiques voire dangereux pour tous les usagers et les mesures coûteuses inutiles. Ces propositions sont simples, économiques mais surtout efficaces et sûres pour toutes les utilisatrices et tous les utilisateurs de la route.

Le Conseil communal pourra ainsi négocier de manière optimale, en proposant des alternatives avec les services cantonaux et ceci évitera ainsi à nos autorités cantonales et communales de faire face à un referendum populaire !

Le groupe PLR